

Frais du contrat de capitalisation*

Nom du contrat	RHON ALPES AUVERGNE CAPI
Nom du distributeur	GROUPAMA Rhone-Alpes Auvergne
Type du contrat	Contrat de capitalisation libellé en euros et/ou en unités de compte
Montant minimal de versement initial	50 000 euros 10 000 euros en cas de versements programmés
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros APICIL Euro Garanti	0,75%
Support fonds euros APICIL EuroFlex	4% max
Support unités de compte	0,96%
Gestion pilotée ou standardisée	NA
Frais de gestion des unités de compte	
1/Gestion libre	
Fonds actions**(moyenne)	2,03%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,79%
Fonds obligations (moyenne)	0,69%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,18%
Fonds immobilier****(moyenne)	1,43%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	5,46%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,54%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,74%
2/Gestion pilotée ou standardisée	
NA	
Autres frais annuels	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	3,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	15 € + 0,20%, excepté du support APICIL EuroFlex vers le support APICIL Euro Garanti : 2,00%
nombre d'arbitrage gratuits par an	1, excepté du support APICIL EuroFlex vers le support APICIL Euro Garanti : 2,00%
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%
Assureur APICIL Epargne : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, entreprise régie par le Code des assurances au capital de 13 717 446 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 440 839 942. Siège social : 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire. 06/2022 - ER22/FCR0171	
NA : non applicable * = le tableau indique les principaux frais du plan constatés au derniers exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. ** = la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs. *** = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos. **** = la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.	